

REGLEMENT DE JEU DELTA DORE

Article 1- Organisation du Jeu

La Société DELTA DORE, Société Anonyme au capital de 2 227 496 euros, dont le siège social est situé Le Vieux Chêne – BONNEMAIN (35270) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 897 080 289 R.C.S SAINT-MALO ;

Ci-après dénommée « l'Organisateur »

Organise un jeu gratuit dans le cadre d'un événement national organisé par Nexity, aux Docks d'Aubervilliers le 4 juin 2024 « Le salon de la construction et de la réhabilitation » et dans lesquels la clientèle présente est entièrement composée de professionnels bailleurs sociaux, investisseurs institutionnels, aménageurs, architectes, industriels de la construction, entreprises de travaux etc...

Ci-après « le Jeu ».

Article 2- Objet du Jeu

Le Jeu, qui est gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine et professionnels qui sont présent au salon Nexity ayant lieu le 4 juin 2024 à Aubervilliers et qui remplit le bulletin de participation.

Dans le cadre du Jeu, un tirage au sort désignera le gagnant d'un lot, présenté dans une vitrine cadeau, parmi les participants ayant complètement complété le bulletin de participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants au présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »).

Article 3- Date et durée

Le Jeu se déroule le 04/06/2024 de 9h à 15h inclus.

Article 4- Conditions de participation et validité de la participation

4.1 Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures présentes au salon organisé par Nexity et ayant la qualité de professionnel immatriculé au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce. Ne sont pas autorisées à participer au Jeu toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leur famille, les salariés de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

Le Bulletin de participation devra contenir les nom, prénom, la société, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du participant.

Le support utilisé pour le dépôt des Bulletins de participation est une urne en carton qui sera disponible au stand de l'Organisateur au salon Nexity.

4.2 Validité de la participation

Le Vieux Chêne 35270 Bonnemain (France) • T. : +33 (0)2 99 73 45 17 • deltadore@deltadore.com • www.deltadore.fr
DELTA DORE S.A. au capital de 2 227 496 € • N° d'identification : 897 080 289 RCS SAINT MALO • SIRET : 897 080 289 00027 • Code APE : 2651B
N° TVA intracommunautaire : FR 32 897 080 289

SAS OCéA
Huissiers de Justice Associés
Alain GOULARD - Florent CORLAY
Jean-Paul DASSIUS - Bertrand GROSSIN - Philippe DOUCET
Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS
15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

AG



Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

- Tous les champs du Bulletin ne sont pas remplis

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout Bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Une seule participation par personne est autorisée pour toute la durée du jeu et si la personne joue pour le compte d'une personne morale, un seul bulletin par entité est autorisé.

Article 5- Désignation des gagnants

Trois tirages au sort auront lieu au salon Nexity en présence de _ Jérôme Arnoldi. L'annonce des gagnants aura lieu le jour même par email & sms à destination de chaque gagnant par le biais des informations précisées sur le Bulletin.

Le premier tirage au sort sera effectué le 04/06/2024 à 11h, le deuxième tirage au sort sera effectué à 13h et le troisième tirage au sort sera effectué à 15h.

A chaque tirage au sort, 1 gagnant sera désigné.

La remise des lots se fera en main propre sur le stand Delta Dore F04.

Article 6- Désignation des lots

La vitrine cadeau sera composée des 3 lots identiques suivants :

1^{er} lot , 2^{ème} lot et 3^{ème} lot : Coffret gourmand composé de :

x1 Sardines à l'Huile d'olive St-Georges

x1 Émietté de Thon à l'Huile d'olive

x1 Crème de Sardine au Whisky

x1 Émietté Maquereau - Au coeur d'Argoat

x1 Rillettes de Maquereau Algues et Citron

La valeur unitaire d'un lot est de 18,20€.

Article 7- Remise ou retrait des lots

L'Organisateur s'engage, à procéder à une remise des lots de main à main par le représentant de l'organisateur présent sur le salon.

Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 8 jours suite au tirage au sort, le Jeu est clôturé et le lot ne sera pas donné.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile pour juger du respect du présent Règlement par un participant, notamment pour écarter toute participation résultant d'une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

Article 8- Données personnelles

Dans le cadre du Jeu, des données à caractère personnel des participants sont collectées et traitées par l'Organisateur qui agit en tant que responsable de traitement.

En tant que responsable de traitement, l'Organisateur s'engage à ce que les données soient recueillies et traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel, qui désigne en particulier :

- le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles (RGPD),

Le Vieux Chêne 35270 Bonnemain (France) • T. : +33 (0)2 99 73 45 17 • deltadore@deltadore.com • www.deltadore.fr
DELTA DORE S.A. au capital de 2 227 496 € • N° d'identification : 897 080 289 RCS SAINT MALO • SIRET : 897 080 289 00027 • Code APE : 2651B
N° TVA intracommunautaire : FR 32 897 080 289

Huissiers de Justice Associés
SAS OCEA
www.ocea.fr
Jean-Paul DA SILVA - Bertrand GROSSIN - Philippe DOUCET
Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS

15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

AG

- la Directive 2016/680 du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes,
- ainsi que l'ensemble des lois nationales transposant ces réglementations européennes, les délibérations et recommandations de la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés (CNIL) ou de toute autorité de contrôle ou de supervision.

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Organisateur afin de lui permettre de contacter les participants gagnants du jeu pour leur faire parvenir leur lot par remise en main propre sur le salon ou plus tard sur le territoire, ou par envoi postal si le participant gagnant n'est plus sur place. Les données personnelles sont également utilisées par l'Organisateur à des fins de prospection commerciale auprès du participant en l'informant sur ses services ainsi que ceux de ses sociétés partenaires, en le tenant informé des mises à jour et nouveautés de ses produits et services ainsi qu'en le faisant bénéficier des meilleurs opportunités en terme de tarifs et d'offres globales d'installation.

Les données personnelles des participants sont accessibles aux salariés de l'Organisateur présents sur le salon pour l'organisation du jeu-concours et aux salariés de l'Organisateur qui interviennent dans la gestion de la relation client, dans la gestion commerciale ou dans le domaine de la communication, dans les limites de leurs fonctions, pour la prospection commerciale. Ces données peuvent être transmises aux sous-traitants et partenaires de l'Organisateur auxquels il fait appel dans le cadre de l'exécution de ses traitements. L'Organisateur s'engage à ce que ces sous-traitants et partenaires soient en conformité avec la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel. Les données personnelles ne sont pas utilisées par l'Organisateur à des fins de revente ni à des fins contraires à la réglementation en vigueur.

Pour la prospection commerciale de l'Organisateur, ce dernier s'engage à traiter les données personnelles des participants uniquement sur la base du consentement explicite que les participants auront donné à cet effet sur le Bulletin en cochant une case spécifique.

Les données personnelles nécessaires à l'organisation du Jeu sont conservées pour toute la durée du Jeu et celles nécessaires à la prospection commerciale pour une durée de trois ans à compter de la collecte ou du dernier contact avec le participant.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement de ses données personnelles. En outre, il dispose d'un droit d'opposition et d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en justifiant de son identité par courriel à l'adresse rgpd@deltadore.com, en remplissant le formulaire accessible à l'adresse <https://www.deltadore.fr/politique-de-confidentialite/contact-donnees-personnelles> ou en contactant le délégué à la protection des données par à l'adresse mail suivante : privacy@deltadore.com.

Enfin, le participant dispose de la possibilité d'introduire un recours auprès de l'autorité de contrôle de votre pays de résidence, soit la CNIL pour la France.

Article 9- Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur, au titre du Jeu, est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation, sous réserve qu'ils soient conformes aux règles de validité énoncées ci-dessus, et remettre aux gagnants les lots, conformément aux modalités définies au présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle de quelque nature que ça soit, et ce sans que cette liste ne soit limitative.

Article 10- Force majeure



La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 11- Litige

Le Règlement est régi par le droit français. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent Règlement sera exclusivement tranché par l'Organisateur. Toute réclamation ou contestation relative au Jeu ou au tirage au sort devra être formulée dans un délai de 8 jours à compter du tirage au sort contesté, à l'adresse suivante : **DELTA DORE** – Service Juridique – Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN.

Article 12- Dépôt du Règlement

Le Règlement de Jeu est déposé auprès de **OCÉA SAINT-MALO**, Commissaire de justice associés – 15 rue Henri Lemarié CAP SUD 2 Bâtiment E 35400 Saint-Malo. Un exemplaire du Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu sur le site internet d'OCÉA.

Article 13- Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet de OCÉA SAINT-MALO, Commissaires de justice associés, prise en son établissement de SAINT-MALO (35400), 15 rue Henri Lemarié.

Une copie du Règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier à l'adresse suivante : **DELTA DORE** – Service Juridique – Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN.

SAS OCÉA

Huissiers de Justice Associés

Alain GOULARD - Florent CORLAY

Jean-Paul BAUMEZ - Gilles ESCOFFIER - Philippe DOUCET

Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS

15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

AG

